

PROCES VERBAL DU LUNDI du 23 NOVEMBRE 2015

Présents : M. PADILLA, maire
MM. BERERD, CARNEIRO, DENOYELLE, JACQUET, LOISON,
MAQUIN, MARTINEZ, MECHIN, PREVOT.
Mmes BILLARD, DESBRUS, DUFOUR, GROMADSINSKI, LACOMBE,
LEGLISE, ROCHE.

Excusés : Mme PIERRE- DAVIGNON (a donné pouvoir à Mme DUFOUR)
M. DURAND (a donné pouvoir à M. DENOYELLE)

Mme G. DUFOUR est nommée secrétaire de séance.

Ordre du Jour

M. le Maire explique qu'il a convoqué ce conseil municipal extraordinaire dans la continuité de celui du 26 octobre sur les Communes Nouvelles. Il apprend aux conseillers que le gouvernement a repoussé la date du 15 novembre pour présenter un projet de fusion, au mois de mars.

Il vient d'avoir un rendez-vous avec le Sous Préfet juste avant le conseil qui lui a confirmé la volonté de fusion entre la communauté de communes COR (ouest rhôdanien) et celle de l'agglomération caladoise, CAVIL, (Villefranche sur Saône) pour ces prochaines années. La volonté du Préfet serait que la CCBPD, (Beaujolais Pierres Dorées) c'est-à-dire la nôtre, les rejoigne. Mais, il n'y a pas d'obligation de fusion de communes.

Cet entretien s'est bien déroulé ; il explique que l'on a de la chance d'avoir un Sous Préfet comme d'ailleurs ces deux prédécesseurs, qui s'intéresse à son territoire, qui connaît bien les dossiers. Il nous épaula et nous aide pour les faire avancer.

Si on veut avoir une certaine représentativité dans cet immense territoire, il faut réfléchir avec qui on peut le faire. Il propose au conseil municipal de mettre sur pied une feuille de route avec certaines questions : Quel périmètre envisage t'on ? Qu'est ce qu'on fait ? Comment ? Avec qui ? Quelle échéance se donne t'on ? Peut-on envisager un périmètre avec les communes du Breuil, de Châtillon, de Bagnols, de Moiré, de Frontenas ?

M. Méchin demande si M. le Maire a reçu des retours de certaines de ces communes, suite à nos doléances du dernier conseil.

M. le Maire lui répond que pour le Breuil, il va falloir passer un peu de temps avec les élus pour éclaircir certains points, pour Châtillon qui est favorable pour fusionner avec nous, ce sera à mettre en place mais certainement plus long, vu les différences et les écarts entre les deux communes sur des sujets comme les impôts locaux, la dette due aux emprunts..., pour les 3 autres, elles doivent fusionner entre elles car elles ont depuis un certain temps l'habitude de travailler ensemble ; ensuite elles se tourneront vers le Bois d'Oingt, vers nous, vers Theizé, il ne sait pas !!

Mais cela ne nous empêche pas au contraire d'envisager un périmètre, de leur soumettre et ensuite agir suivant leurs réponses.

Mme Léglise rappelle que Châtillon voulait que les réunions se fassent après celle proposée par la CCBPD pour accompagner les communes. « Est-ce toujours d'actualité ? »

M. le Maire a fait remarquer à M. le Maire de Châtillon que si on attendait cette réunion, cela risquait d'être long. Il a fait envoyer par courrier le choix de 2 dates peut-être avant les vacances de Noël.

Mme Dufour demande si la réunion des adjoints évoquée lors d'un précédent conseil sera maintenue. Il lui semble difficile de tenir une réunion à 38 conseillers.

M. le Maire lui explique que les 2 communes ne fonctionnent pas de la même façon (mais toutes les façons sont bonnes, chaque commune a adopté ce qui semblait lui correspondre) : A Chessy, on fonctionne à 2 niveaux ; les adjoints très disponibles vont aux réunions, travaillent sur les dossiers... puis redonnent et font participer les autres conseillers suivant leur disponibilité dans des commissions.

A Châtillon, l'ensemble des conseillers participent à l'élaboration des dossiers.

Il donne un exemple : pour l'étude mutualisée de la construction du CTI (centre technique intercommunal), la réunion va se composer de trois ou quatre conseillers de Chessy et de sept ou huit de Châtillon.

M. Méchin pense qu'une réunion à 38, est erronée. Il faut au départ un regroupement plus convivial et ensuite former des groupes de travail plus restreints sur différents thèmes.

M. Denoyelle prend la parole pour revenir sur le discours tenu par le Maire et lui rappelle que dans « la loi Notre », on parle de petites communautés de communes de moins de 15 000 hts ; ces dernières ne pourront plus exister et devront rendre aux communes les compétences acquises à la CC. Quelques unes se transforment en communes nouvelles pour pouvoir intégrer de plus importantes communautés de communes comme la loi les oblige. Ce n'est pas la même problématique que nous.

M. le Maire pense que c'est la même.

M. Denoyelle explique que ce n'est pas le même périmètre ; ce sont des communautés de communes qui se transforment en communes nouvelles.

M. le Maire donne en exemple les communes proches de Lozanne, St Jean des Vignes, Belmont qui formaient à elles trois, une communauté de communes avant d'intégrer la CCBPD en 2014. Maintenant elles vont certainement fusionner pour former une commune nouvelle. C'est simple, soit on reste seul et le Préfet nous imposera une fusion qui l'arrange, soit on définit un périmètre.

M. Denoyelle aurait pu penser que la CCBPD avec ces 34 communes, devienne une commune nouvelle.

M. le Maire lui répond que c'est impossible pour l'instant. Avec nos 34 communes, la population s'élève à environ 50 000 hts donc on ne rentre pas dans la loi Notre ; de plus les problématiques ne sont pas les mêmes entre des communes comme Anse proche de la CAVIL (Villefranche) et celles de Chamelet par exemple. Si la COR nous absorbe, l'ensemble représentera 175 000 hts.

M. Jacquet parle du secteur de Monsols avec 13 communes qui représente à peine 5 000 hts.

Mme Lacombe demande combien de communes composaient l'ancienne Communauté de communes du Pays du Bois d'Oingt ? Peuvent-elles former une commune nouvelle ?

M. le Maire lui répond qu'elle contenait 18 communes. Mais ce n'est pas possible de fusionner l'ensemble de ces communes pour différentes raisons.

Il pense que pour l'instant, prévoir un périmètre de 5 ou 6 communes est plus plausible. Il faut aussi tenir compte des « Bassins de vie ». Il donne l'exemple des communes de Jarnioux et de Ville sur Jarnioux qui, en 2014, ont préféré quitter la CCPBO pour rejoindre la CAVIL qui correspondait plus à la manière de se déplacer des habitants.

Il redemande si on se contente de la commune du Breuil et on travaille avec Châtillon ou si on étend notre demande aux communes de Bagnols, Frontenas, Moiré.

Mme Léglise se pose la question : « Quelles économies d'échelle réalise-t-on véritablement ? ».

M. le Maire pense que le problème n'est pas une économie mais celui de la représentativité à l'intérieur de la CCBPD. On est juste deux représentants. Chazay en a 5.

Mme Dufour ajoute que l'on essaie pourtant d'être présents le plus possible dans les réunions, conseils, commissions de travail.

M. le Maire ajoute que les économies viendront plus tard, sur le personnel technique, sur les achats, sur la mutualisation des matériaux... Il donne l'exemple de Thizy les Bourgs.

Les services aux administrés ne peuvent changer (ex les écoles...) sinon d'autres problèmes surgiront comme les transports, la pollution. Elles se feront à moyen terme.

M. Méchin pense qu'il faut avoir une réunion avec tous les élus de ces communes pour déjà se présenter ; puis que les Maires présentent les points forts et les points faibles, les complémentarités ou les barrières, de leur commune. Ensuite on verra si on envie de parcourir un bout de chemin ensemble.

M. le Maire demande si cette suggestion valable pour Châtillon peut être étendue aux autres communes, le Breuil et les 3 autres déjà précitées.

M. Méchin explique que les questions que l'on va se poser pour deux communes qui ont émis une demande, pourront nous servir pour les autres. Si on part dans tous les sens avec plusieurs communes, cela ne se fera pas.

M. le Maire indique que l'échéance est courte. Il faut intégrer toutes les communes de suite même s'il y a décalage dans la fusion : chacune peut adhérer différemment dans le temps. Ne serait-ce que pour le nom, l'administration, les panneaux... ?

M. Prévot reprend ce qui vient d'être évoqué : concrètement 6 communes seraient susceptibles de se regrouper. Il faut travailler sur un projet global, sinon ces communes peuvent accéder à d'autres demandes. Il faut leur proposer et ensuite on gère suivant leurs réponses.

M. le Maire partage les propos de M. Prévot ; il indique que plus on sera nombreux plus on sera entendu.

Mme Léglise demande combien d'habitants les 6 communes représentent-elles ?

M. le Maire lui répond environ 7 000 hts ; ce qui équivaldrait à la population d'Anse actuellement.

M. Denoyelle pense qu'Anse va faire la même chose avec des communes proches de chez elle.

M. le Maire propose deux options pour le périmètre, l'une avec le Breuil et Châtillon, l'autre avec les 6 communes.

M. Denoyelle voudrait ajouter Légny.

M. le Maire pense que l'on a moins de relations avec Légny.

M. Maquin est étonné, il croyait que les communes devaient être limitrophes. Il demande aussi si ce groupement se réalise, servira t'il de moteur ?

M. le Maire lui répond que cette commune, Légny, le sera si on intègre le Breuil. Mais il ne voit comment cela peut intéresser le Maire de Légny qui, avec les projets SMADEOR et la liaison autoroutière A89-A6, se tournera vers d'autres communes impactées par les mêmes problèmes. Il pense qu'une dynamique peut en enclencher d'autres.

Il demande aux conseillers de voter pour la proposition une, à 3 communes : tous contre

Pour la proposition deux, à 6 communes : 18 voix pour, 1 contre.

Il va contacter les Maires rapidement, leur demander de finir de remplir les fiches envoyées. Il faudrait convoquer une réunion, début de l'année 2016 ; avec comme fiche de travail, d'un côté une charte, de l'autre s'attaquer aux problèmes plus techniques, budget, personnel, matériel...

De toute façon, il répète les propos du Sous Préfet : aucune obligation de fusionner à la même vitesse, mais d'ores et déjà, envisager un périmètre assez large dans une cohérence de territoire.

M. Maquin demande si l'on peut déjà commencer de travailler avec Châtillon sur certaines parties et non sur un projet global.

M. le Maire lui répond qu'avec cette commune, on partage des projets communs.

M. Maquin pense au domaine financier qui va s'avérer difficile ; mais sur d'autres compétences, on peut avancer vite.

M. Denoyelle ajoute que des services mutualisés existent depuis longtemps avec Châtillon mais lorsqu'on enclenche un projet, les finances suivent obligatoirement.

M. Bérerd demande dans ces mutualisations ce que vont devenir les personnels, par exemple au niveau du secrétariat si on n'a plus besoin de toutes les personnes.

M. le Maire lui répond qu'il faudra y réfléchir, mais certaines personnes ne font que quelques heures. On rendra les mêmes services à la population.

M. Méchin explique que lors de la fusion d'entreprises ce n'est pas la priorité. Mais le problème est pris en compte après.

M. Bérerd pense que c'est un problème important.

Prochain conseil : lundi 14 décembre.